

SERVICES TECHNIQUES : OPTIMISEZ LA GESTION DE VOS DOSSIERS SINISTRES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA308	3 jours - 21 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1763,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 18/09/2023 au 20/09/2023

OBJECTIFS

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

La formation sera essentiellement consacrée à la résolution de cas pratiques.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ipass.

PROGRAMME

- A. Droit du contrat d'assurance dans la gestion du sinistre
- B. Champ d'application des garanties dommages aux biens et responsabilités civiles habitation
- 1. Étendue des exclusions notamment lorsque l'assuré pratique un sport dans un club affilié
- 2. Choc d'un VTM contre un arbre appartenant à l'assuré
- 3. Choc d'un VTM tiers contre un compteur EDF
- 4. Vol avec introduction clandestine et usage de fausses clefs
- C. Gestion des sinistres Responsabilité Civile Vie Privée (RCVP) et Défense Recours (DR)
- 1. Déterminer les pourcentages de responsabilités en cas de faute de la victime
- 2. Conséquences de la faute du tiers, cause partielle du dommage
- 3. Solution possible en cas de non garantie en DR (protection juridique)
- 4. Mise en oeuvre du recours de l'assureur RCVP des parents du mineur responsable contre l'école, le conjoint divorcé ou la colonie de vacances en cas de défaut de surveillance
- 5. Mise en jeu ou non de la garantie Défense Recours lorsque l'assuré a des dommages d'humidité provenant d'un voisin
- D. Gestion des sinistres dégâts des eaux et événements climatiques, exercice des recours
- 1. Lorsque l'assureur normalement désigné nous oppose sa franchise contractuelle
- 2. Application de l'IRSI lorsque plusieurs causes sont à l'origine d'un sinistre
- 3. Modalités de prises en charge des embellissements du copropriétaire d'un logement vacant dans la CIDECP
- 4. Étude du risque d'usager
- 5. Contribution conventionnelle des assureurs sur les honoraires d'expert
- 6. Gestion des recours dans le cadre de la Convention CIDEPIEC du recueil
- 7. Quid de l'obligation d'entretien et de réparation des articles 1719 et 1720 du Code Civil
- E. Gestion des sinistres incendie et risques divers – recours conventionnels à exercer et à subir
- 1. Communication d'incendie
- 2. Convention de renonciation PI, HE, VAN est-elle applicable dans les actions en remboursement ?
- 3. Responsabilités d'un ramoneur en cas de départ de feu après son intervention chez l'assuré
- 4. Recours en cas de dommages électriques contre EDF
- 5. Évaluer les partages de responsabilités entre le bailleur et le preneur
- F. Gestion des sinistres vol : maîtriser l'application des conventions

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

- Supports techniques sinistres habitation
- Appuis techniques sinistres habitation
- Référents techniques sinistres habitation

Responsables d'équipe sinistres habitation

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA041 - AA090

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1763,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 05/02/2026 à 09:28